

Chano.



Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président de la Fédération de
la Moselle de pêche et de protection du
milieu aquatique
4, rue du Moulin
57000 METZ**

Objet : **Courrier d'acceptation immédiate
Dossier de déclaration concernant des
rampes de mise à l'eau sur la Moselle**
PJ : **Fiche de renseignement du IOTA**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **aménagement de deux rampes de mise à l'eau sur la Moselle sauvage, sur les communes de Ay-sur-Moselle et Argancy.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **14 juin 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00069**
- Dossier réalisé par : **Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu**

aquatique

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de Ay-sur-Moselle et Argancy où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau


Valérie ANTOINE-POTIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER

Tél. : 03 87 34 33 27

Fax : 03 87 34 33 23

Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration concernant des
rampes de mise à l'eau sur la Moselle

P.J. Dossier
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

**Monsieur le Maire
d'ARGANCY
Mairie**

57380 – ARGANCY

Metz, le 28 Juin 2013

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **aménagement de deux rampes de mise à l'eau sur la Moselle sauvage, sur les communes de Ay-sur-Moselle et Argancy.**

Ce dossier a été déposé par : **la Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n°57-2013-00069** en date du **28 Juin 2013**, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration concernant des
rampes de mise à l'eau sur la Moselle

P.J. Dossier
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Madame le Maire
d'AY-SUR-MOSELLE
Mairie

57300 – AY-SUR-MOSELLE

Metz, le 28 Juin 2013

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **aménagement de deux rampes de mise à l'eau sur la Moselle sauvage, sur les communes de Ay-sur-Moselle et Argancy.**

Ce dossier a été déposé par : **la Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n°57-2013-00069** en date du **28 Juin 2013**, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER